

reach every student
appuyer chaque élève

**Subventions pour les besoins
des élèves en 2009-2010**

SURVOL

27 mars 2009

Objectif

- Fournir aux conseils scolaires et aux autres intervenantes et intervenants clés un aperçu des principaux éléments des Subventions pour les besoins des élèves (SBE) en 2009-2010.

Il est à noter qu'aucun règlement n'a encore été pris en ce qui concerne l'attribution de subventions aux conseils scolaires pour leur exercice financier de 2009-2010.

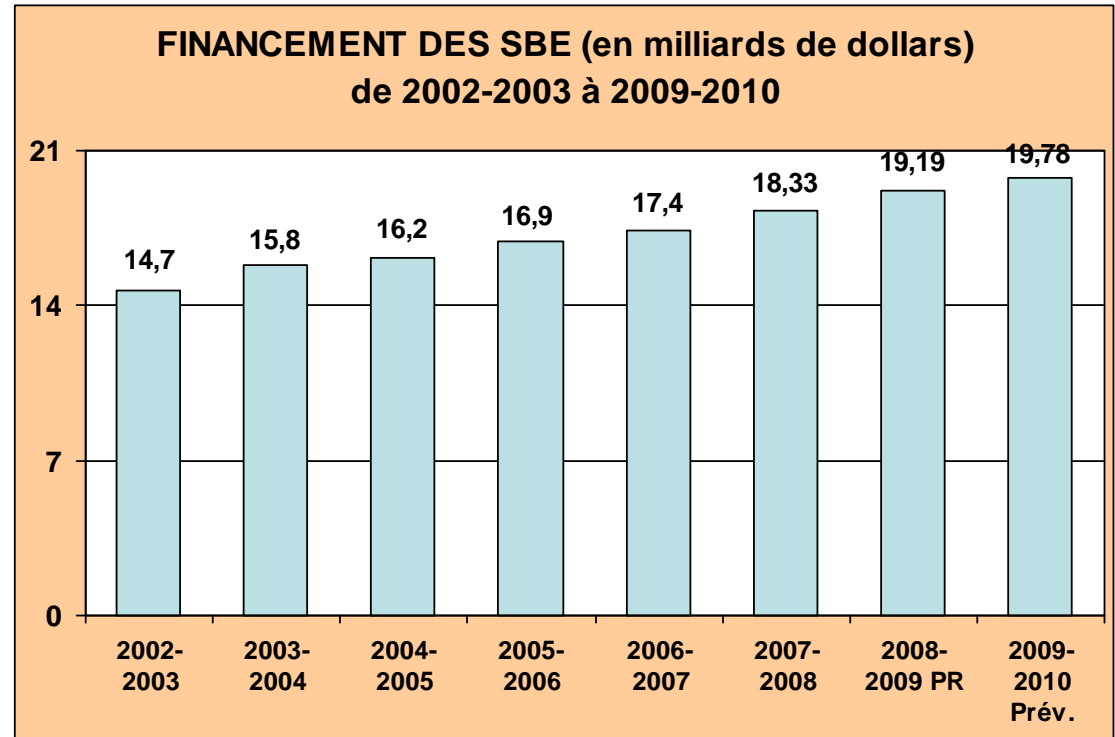
L'information contenue dans le présent document vous est donc fournie en l'absence d'un tel règlement.

La promulgation d'un tel règlement par le lieutenant-gouverneur en conseil est une condition sine qua non à la mise en oeuvre des initiatives et des investissements décrits dans le présent document.

Le Ministère a l'intention de demander l'approbation de ce règlement en avril 2009 et vous avisera si le règlement est promulgué.

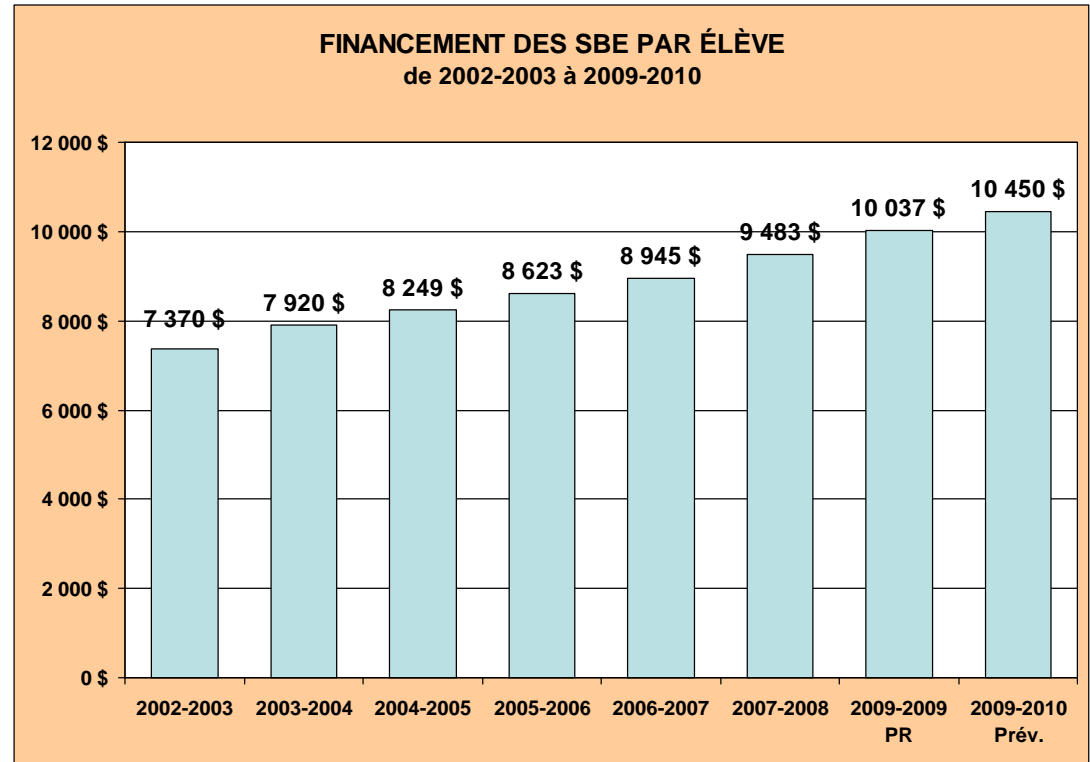
Aperçu – Financement total

- Les Subventions pour les besoins des élèves (SBE) en 2009-2010 devraient s'élever, d'après les prévisions, à 19,78 milliards de dollars ou :
 - à 592 million \$ (3,1 %) de plus qu'en 2008-2009;
 - à plus de 5 milliards \$ (34 %) de plus qu'au cours de l'année scolaire 2002-2003.



Aperçu – Montant par élève

- Le Montant par élève en 2009-2010 devrait, selon les prévisions, s'élever à 10 450 \$. Il s'agit d'une augmentation :
 - de 414 \$ (4,1 %) par élève par rapport à l'année scolaire 2008-2009;
 - de plus de 3000 \$ par élève (42 %) par rapport à l'année scolaire 2002-2003.



Discussions provinciales en matière de relations de travail – Aperçu

- Les ententes-cadres provinciales (ECP) visent maintenant chacune des 475 conventions collectives.
- Presque 400 des 475 conventions collectives touchées par les ECP ont déjà été conclues pour la période de 2008 à 2012.
- Les négociations relatives aux conventions restantes se poursuivent conformément aux échéanciers convenus par accord mutuel des parties en cause.
- Les chiffres présentés dans l'annonce d'aujourd'hui sont fondés sur la ratification de toutes les conventions collectives et sur la conformité de ces dernières aux ECP.



Davantage de personnel enseignant et soutiens accrus à l'élémentaire

- 46,9 M\$ pour le financement de 555 **enseignantes et enseignants spécialisés** afin d'offrir dix minutes de préparation de plus par semaine (0,42 enseignant additionnel/1000 élèves dans la Subvention de base pour les élèves).
- 10,7 M\$ pour le financement de 126 **enseignantes et enseignants de la 4^e à la 8^e année** afin de réduire les effectifs des classes (0,18 enseignant additionnel/1000 élèves de la 4^e à la 8^e année dans la Subvention de base pour les élèves).
- 5,3 M\$ pour accroître la **supervision** afin de tenir compte des changements apportés au nombre de minutes de surveillance exigé des enseignantes et enseignants (hausse de 4,38 \$ du repère de 22,23 \$ créé en 2008-2009 dans la Subvention de base pour les élèves).
- 8,8 M\$ pour offrir davantage de **perfectionnement professionnel** au personnel enseignant (hausse de 7,24 \$/élève du repère dans la Subvention de base pour les élèves).
- 2,8 M\$ pour l'amélioration des conditions de travail des **instrutrices et les instructeurs en formation continue et en langues internationales**.



Davantage de personnel non enseignant

- Financement pour 211 membres du **personnel de soutien administratif dans les écoles élémentaires**, augmentant la présence adulte dans les établissements (10,3 M\$ – pour les écoles de plus de 250 élèves; celles en comptant plus de 1000 recevront un financement correspondant à 0,25 ETP de plus).
- Financement pour de 593 concierges, rendant le milieu d'apprentissage plus sûr et plus propre (36,3 M\$ – hausse de 1,41 \$ le mètre carré du repère de l'Allocation pour le fonctionnement des écoles).
- Embauchage de 400 **membres du personnel professionnel et para-professionnel** chargés d'offrir des services directs aux élèves ayant des besoins spéciaux et aux élèves à risque (25,9 M\$ – 0,33 employé/1000 élèves dans la Subvention de base pour les élèves).

Davantage de personnel enseignant au secondaire

- Financement de 129 postes **d'enseignantes et d'enseignants** pour appuyer des stratégies locales visant à enrichir les programmes du secondaire sur cinq ans (11,3 M\$ – 0,19 enseignant additionnel/1000 élèves en sus du 0,19 ajouté en 2008-2009).

Salaires et avantages sociaux selon les ECP

- Afin de favoriser la paix et la stabilité dans les relations de travail pendant quatre années de plus, les coûts associés à la nouvelle convention collective sont financés, y compris les augmentations suivantes aux chapitres des salaires et des avantages sociaux :
 - 411,7 M\$ pour tout le personnel.



Financement du VBE : mieux ciblé sur les besoins

- À compter de 2009-2010, le volet Besoins élevés (VBE) de la Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté sera modifié en fonction des recommandations formulées par la Table de concertation sur l'éducation de l'enfance en difficulté.
- Des mesures de variabilité seront instaurées afin de refléter davantage la répartition inégale des élèves ayant des besoins élevés et la capacité des conseils d'y répondre, de manière à réviser les allocations au titre du VBE sans devoir recourir à un processus par réclamations.
- 5 % des allocations au titre du VBE seront attribuées selon des mesures de variabilité fondées sur des données relatives à la prévalence des programmes et services d'éducation de l'enfance en difficulté, la participation et les résultats aux évaluations de l'OQRE des élèves ayant des besoins spéciaux, la taille des conseils scolaires et leur situation en milieu rural.



Réaction à l'augmentation des coûts : fonctionnement des écoles

- Le repère de financement de l'Allocation pour le fonctionnement des écoles sera bonifié de 2 % afin d'aider les conseils scolaires à gérer l'augmentation du prix d'éléments essentiels comme le gaz naturel et l'électricité ainsi que des assurances.
- Cette augmentation représente une hausse de 14,1 M\$ en 2009-2010, ce qui devrait porter l'allocation totale à 1,88 milliards \$.
- L'allocation au titre de la Subvention pour l'utilisation communautaire des installations scolaires sera augmentée de 0,5 M\$ afin de tenir compte de l'inflation et totalisera donc 27 M\$.
- Cette augmentation fera en sorte que la location d'installations scolaires après les heures de classe demeurera abordable pour toutes les familles de l'Ontario.

Réaction à l'augmentation des coûts : transport

- Le coût repère de la Subvention pour le transport des élèves sera augmenté de 2 % afin de tenir compte de l'augmentation du coût du carburant et des immobilisations ainsi que des autres coûts de fonctionnement. Les conseils ayant des surplus en transport équivalents ou supérieurs à l'augmentation du coût repère ne seront pas admissibles à cette augmentation.
- Il s'agit d'une hausse de 10,7 M \$, qui porte la Subvention pour le transport des élèves à 829 M\$.
- Nouveauté en 2009-2010 : la formule de financement comprend maintenant un volet Indexation en fonction du coût de l'essence.
- Ce volet permettra d'assurer une stabilité accrue aux conseils scolaires malgré la versatilité du marché du pétrole.
- Une note du Ministère fournira de plus amples renseignements sur le mécanisme d'indexation.



Amélioration des processus : amélioration des pratiques opérationnelles

- En 2009-2010, le Ministère continuera d'effectuer un examen opérationnel des conseils scolaires de district afin :
 - de renforcer les capacités de gestion des activités non académiques;
 - de mettre en lumière et en valeur des pratiques efficaces;
 - d'assurer un soutien et une aide pour voir à ce que les conseils scolaires soient en bonne santé financière, bien gérés et à même de favoriser la réussite des élèves.
- En 2009-2010, le Ministère poursuivra sa Réforme du transport des élèves de manière à renforcer la capacité de gestion par :
 - des visites d'expertes-conseils et d'experts-conseils à des ateliers de consortiums au sujet des pratiques opérationnelles exemplaires;
 - des projets pilotes et une formation à l'échelle du système relativement à des processus d'approvisionnement concurrentiels;
 - des examens de l'efficacité et de l'efficience relatif au fonctionnement, à la prestation de services et au rajustement du financement des consortiums. 13

Amélioration des processus :

Comité d'experts sur les normes d'immobilisations scolaires

- Le Ministère a créé le Comité d'experts sur les normes d'immobilisations scolaires, qui se compose de représentantes et de représentants de conseils scolaires ayant une expérience récente de la conception, de la construction ou de la gestion d'installations scolaires.
- Le Comité devrait déposer un rapport d'ici l'été 2009 pour :
 - recenser les pratiques exemplaires en conception et en construction;
 - retenir des « écoles étalon » pouvant servir de modèles à copier;
 - proposer des normes d'espace et des coûts repères;
 - formuler des conseils à l'égard de la gestion de projet d'immobilisations;
 - suggérer divers projets écologiques.
- Le travail du Comité sera éclairé par la consultation d'intervenantes et intervenants clés en éducation, de représentantes et représentants de ministères et d'autres partenaires, notamment des administrations municipales, des architectes, des associations de constructeurs et d'entrepreneurs et des écologistes-conseils.

Amélioration des processus : amélioration de la vérification

- Un soutien financier pluriannuel est fourni aux conseils afin de leur permettre d'assurer une vérification interne.
- Cet investissement permettra :
 - de se concentrer davantage sur la responsabilisation et la transparence;
 - d'améliorer la supervision fiscale d'un secteur gérant des budgets totalisant plus de 19 milliards de dollars.
- En 2009-2010, 2 M\$ seront fournis aux conseils, somme qui sera par la suite portée à 5 M\$ par année.
- L'équipe du Ministère consultera des intervenantes et intervenants du secteur afin de déterminer la meilleure approche pour mettre cette initiative en œuvre.

Mesures d'économie pour 2009-2010

- **Manuels** : réduction permanente de 25 M\$ du financement par la diminution du repère à ce titre dans la Subvention de base pour les élèves, qui passera à 69 \$ par élève de l'élémentaire et à 92,29 \$ par élève du secondaire.
- **Ordinateurs** : réduction de 25 M\$ du financement en 2009-2010 et en 2010-2011 par la diminution du repère à ce titre dans la Subvention de base pour les élèves, qui passera à 34,52 \$ par élève de l'élémentaire et à 45,03 \$ par élève du secondaire.
- **Transport** : réduction des itinéraires de 1 % par année sur trois ans pour les conseils dont la cote d'efficacité au chapitre des itinéraires et de la technologie est inférieure à élevée.

Mesures d'économie pour 2009-2010

- **Perfectionnement professionnel** : économie de 44,5 M\$ en financement du perfectionnement professionnel en 2009-2010 réalisée à même la Subvention de base pour les élèves et certaines subventions à des fins particulières (Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté, Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage). Les fonds seront en partie restaurés à la Subvention de base pour les élèves en 2010-2011.
- **Redressement pour baisse des effectifs** : Le RBE sera précisé et simplifié. Dans l'ensemble, les fonds ainsi fournis seront réduits de 5,8 M\$ afin de tenir compte de la protection à l'égard de la baisse des effectifs assurée par d'autres allocations.

Mesures d'économie à compter de 2010-2011

- **Financement complémentaire des installations** : le financement complémentaire pour le fonctionnement des écoles qui sont sous-utilisées sera réduit à un maximum de 18 % de la capacité de l'école en 2010-2011 et à 15 % en 2011-2012. Les nouvelles écoles ayant une capacité excédentaire, y compris celles qui ont ouvert leurs portes en 2009-2010, seront admissibles à ce financement qu'après cinq ans suivant leur inauguration.
- **Administration des conseils** : le Ministère diminuera de 8,7 M\$ le financement visant l'administration des conseils à compter de l'année scolaire 2010-2011.
- **Non-pénalité au chapitre du transport** : la garantie de financement stable des conseils scolaires en baisse sera maintenue, mais sera fondée sur 50 % de la variation de leurs effectifs.

18

Intégration aux SBE : participation des parents

- Avec le soutien du Ministère, les conseils scolaires mettent en œuvre un vaste éventail de projets de participation des parents au profit de la réussite des élèves.
- Les conseils scolaires reçoivent 3,1 M\$ par année à cet effet, selon la formule suivante : 5000 \$ par conseil + 17 ¢/élève pour le comité de parents du conseil + 500 \$ par conseil d'école.
- Ce financement par formule sera intégré au volet Subvention pour l'administration et la gestion des conseils scolaires des SBE afin d'assurer aux conseils une source stable de financement de base.



Retraits des SBE :

coordination des programmes d'utilisation communautaire des installations scolaires

- Le financement de postes de coordonnatrices et de coordonnateurs de la liaison a été intégré aux SBE de 2008-2009 afin d'assurer l'efficacité et la durabilité des programmes locaux d'utilisation communautaire des installations scolaires (UCIS).
- En plus de collaborer avec les groupes qui se servent actuellement d'installations scolaires aux termes de l'UCIS, ces coordonnatrices et coordonnateurs seront chargés de nouer des partenariats avec diverses entités, notamment d'autres conseils scolaires, des administrations municipales et des organismes de services sociaux.
- Le transfert de ces fonds (6,4 M\$) aux APE permettra d'établir un lien plus direct avec le recrutement de coordonnatrices et de coordonnateurs de la liaison.
- Conformément aux recommandations du Groupe de travail sur la baisse des effectifs, les conseils seront incités à recenser les écoles sous-utilisées susceptibles de permettre la collaboration avec des partenaires communautaires. Les coordonnatrices et coordonnateurs de la liaison seront une ressource majeure dans l'utilisation conjointe des installations scolaires.

Dates limites pour les soumissions

- Le Ministère a fixé les dates suivantes pour la présentation des rapports financiers au cours de l'année scolaire 2009-2010.
 - **30 juin 2009** : prévisions budgétaires du conseil pour 2009-2010
 - **13 novembre 2009** : états financiers du conseil pour 2008-2009
 - **15 décembre 2009** : prévisions budgétaires révisées du conseil pour 2009-2010
 - **15 mai 2010** : rapport financier du conseil pour la période allant du 1^{er} septembre 2009 au 31 mars 2010
- Le Ministère s'attend à ce que les formulaires relatifs aux prévisions budgétaires soient disponibles sur le SIFE avant le 15 avril 2009.

Investissements ne s'inscrivant pas dans les SBE

- Comme par le passé, le gouvernement continuera d'appuyer d'autres initiatives dans le domaine de l'éducation en consentant des investissements ne s'inscrivant pas dans les SBE afin d'aider les conseils à favoriser la réussite des élèves
- Des précisions à cet égard seront annoncées en avril 2009.

